

efficaces de promouvoir notre coopération en matière de pêche jusqu'à la mise en application d'un accord permanent.

S'agissant des questions détaillées relatives aux pêches, il serait utile que des groupes de travail de l'Atlantique et du Pacifique se réunissent pour faire le point sur les résultats de nos négociations de mars dernier. Ces groupes devraient également étudier toute nouvelle idée susceptible de rapprocher nos positions respectives. Je suggère que ces groupes de travail se concentrent sur les questions clés, et qu'ils laissent de côté pour l'instant les questions moins importantes. Pour ce qui est de l'Atlantique, je crois que nous sommes parvenus à une entente sur les régimes de gestion applicables à tous les stocks, à l'exception du homard et du hareng du Banc de Georges. En ce qui concerne les contingents autorisés, les principales divergences portent sur le pétoncle (particulièrement dans la région médiane), le hareng, la morue et l'aiglefin du banc de Georges, les contingents accordés au Canada pour le hareng du golfe du Maine et le loligo au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre, les contingents accordés aux États-Unis pour le poisson de fond de la Nouvelle-Écosse, y compris le sébaste, ainsi que les questions d'accès et de partage en ce qui concerne les stocks transfrontaliers de maquereau et de pollock.